



LA POSTE

DIRECTION NATIONALE DES ACTIVITES  
SOCIALES  
Direction Offres et Prestations Enfance

Destinataires

Tous services

Contact

LEPINE Jean-Marc

Tél : 01 41 24 40 79

Fax : 01 41 24 40 06

E\_mail: j-m.lepine@laposte.fr

Date de validité

A partir du 01/01/2016

Annulation de

CORP-DNAS-2015-0042 du 30 janvier 2015

## Prestations d'action sociale : prestation "Garde des Jeunes Enfants"



**note de  
service**

### **OBJET :**

La présente note de service a pour objet la revalorisation, au  
1<sup>er</sup> janvier 2016, des plafonds de ressources applicables à la  
prestation d'action sociale de « Garde des Jeunes Enfants »

Elle annule et remplace la note de service suivante :

- CORP-DNAS-2015-0042-du 30 janvier 2015

Pour toutes précisions, les postiers peuvent contacter la ligne  
de l'action sociale : 0 800 000 505 (du lundi au vendredi de  
9H00 à 17H00 heure de métropole)

*Jean-Paul CAMO*

X	C1	Interne
	C2	Restreint
	C3	Confidentiel
	C4	Secret

Références : CORP-DNAS-2016-0039 du 11 février 2016

Domaine : RESSOURCES HUMAINES

Rubrique : Rémunération / Indemnités

Sous Rubrique : Prestations sociales / PS II.6



LA POSTE

Prestations d'action sociale : prestation "Garde des Jeunes Enfants"

A compter du **1<sup>er</sup> janvier 2016**, les plafonds de ressources applicables à la prestation de Garde des Jeunes Enfants de La Poste sont les suivants :

PLAFOND DE RESSOURCES DE LA FAMILLE (1)	AIDE DE LA POSTE	
	Ile de France, DOM Province Zone A <sup>(2)</sup>	Province
Revenu Fiscal de Référence ≤ 32 309 €	0,47 € / heure	0,45 € / heure
Revenu Fiscal de Référence > 32 309 € et ≤ 71 797 €	0,40 € / heure	0,38 € / heure
Revenu Fiscal de Référence > 71 797 €	0,30 € / heure	0,29 € / heure

(1) Majoration des plafonds de ressources de 8 609 € par enfant supplémentaire au-delà du 4<sup>ème</sup> enfant.

(2) Communes de province connaissant des conditions de logement difficiles et classées en « Zone A » par un arrêté du 1<sup>er</sup> août 2014 du Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires (Flash RH doc. n°14 du 24 novembre 2014).

**A NOTER : Evolution des règles concernant la constitution du dossier de demande de la prestation.**

Pour pouvoir prétendre au bénéfice de la prestation de garde des jeunes enfants, le postier demandeur remet à son service RH les pièces justificatives listées en annexe II de la présente note de service.

Pour les postiers dont le plafond de ressources est le plus élevé, il n'est plus nécessaire de fournir l'avis d'imposition.

Dans les cas où le postier peut prétendre, en raison de ses ressources (Revenu Fiscal de Référence), à un montant plus élevé de la prestation, il devra joindre une copie de son avis d'imposition à sa demande de prestation.

A défaut d'envoi de l'avis d'imposition, le montant minimum de la prestation sera versé au postier. Le postier ne pourra pas prétendre à un recalcul de ses droits si les documents n'ont pas été fournis au moment de la constitution initiale du dossier.



LA POSTE

Prestations d'action sociale : prestation "Garde des Jeunes Enfants"

Pour en savoir plus :

- La ligne de l'action sociale 0 800 000 505 (appel gratuit depuis un poste fixe)

- Le site de l'action sociale à La Poste :

Sur intranet : i-poste - Portail Malin

Sur internet : [www.portail-malin.com](http://www.portail-malin.com)

Nom d'utilisateur : offre - Mot de passe : sociale



LA POSTE

Prestations d'action sociale : prestation "Garde des Jeunes Enfants"

**ANNEXE I : Formulaire de demande de la prestation**

**GARDE DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS**

**ANNEE 20.....**

**DEMANDE INITIALE**<sup>(1)</sup>

**RENOUVELLEMENT ANNUEL**<sup>(1)</sup>

**A remplir par le postier :**

Nom : .....

Identifiant RH : .....

Prénom : .....

Téléphone : ... /.../.../.../.../

Adresse Mail : .....@.....

**La demande prestation concerne l'enfant :**

NOM	PRENOM	Date de naissance

**Le demandeur s'engage à signaler toute modification intervenue dans les horaires de garde ou le cas échéant la date de cessation de la garde de l'enfant. La demande est renouvelable tous les ans à la date anniversaire de son dépôt.**

- Je joins mon avis d'imposition, <sup>(1)</sup>
- Je ne souhaite pas bénéficier d'un montant majoré et ne joins pas mon avis d'imposition (la prestation ne sera pas recalculée si je change d'avis) <sup>(1)</sup>.

A.....Le .....  
Signature du demandeur.

Cadre réservé au service			
<b><u>PRESTATION DE BASE</u></b>			
• Ile de France, DOM et 0,30 €/h	Niveau 1 = <b>0,47 €/ h</b>	Niveau 2 = <b>0,40 €/h</b>	Niveau 3 =
• Province Zone A			
• Province hors Zone A 0,29 €/h	Niveau 1 = <b>0,45 €/ h</b>	Niveau 2 = <b>0,38 €/h</b>	Niveau 3 =
<b><u>COMPLEMENT POUR HORAIRES DECALES</u></b>			
Montant : <b>2 €</b> par heure décalée = .....euros.			
Type mode de garde : ..... Nombre d'heures de garde/mois : .....			
Nombre d'heures décalées/mois : ..... Date de la 1ère garde /mois.....			
Coût horaire garde : ..... Nombre de mois de garde .....			
R.F.R. : ..... <b>Montant</b> = taux horaire X nombre d'heures de garde			
Saisie IPAS, le ..... en moyenne par mois portée au contrat =.....euros.			

**(1)** Cocher la mention utile



LA POSTE

Prestations d'action sociale : prestation "Garde des Jeunes Enfants"

## **ANNEXE II : Constitution du dossier pour la prestation**

### **GARDE DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS**

#### **Pièces à fournir**

- **au moment de la demande initiale de la prestation**
- **lors du renouvellement annuel de la demande**

- ◇ La demande de prestation dûment complétée.
- ◇ La photocopie du contrat de travail (assistants maternels et garde à domicile) ou du contrat crèche.
- ◇ Une facture établie par la structure d'accueil en l'absence de contrat écrit.
- ◇ Une photocopie du livret de famille.
- ◇ Une copie intégrale de l'avis d'imposition du foyer (ou des deux avis d'imposition en cas de vie maritale) le plus récent en possession du postier.  
Si le Revenu Fiscal de Référence est supérieur au plafond maximum et ouvre droit au montant minimum de la prestation, cette pièce n'a pas à être fournie.
- ◇ Une copie de l'attestation Pôle Emploi pour les conjoints à la recherche d'un emploi ou une copie de la carte d'étudiant pour les conjoints étudiants.

**Le dossier initial ou le dossier de renouvellement sont à transmettre à votre Service RH**